

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **10 mai 2021 à 16 h 06**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le conseil :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents et à distance : la greffière et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 12 avril 2021
 - 3.2. Séance extraordinaire du 30 avril 2021
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2021)-A-15-12 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption de règlement
 - 4.2. Règlement (2021)-A-59-3 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - renouvellement de mandat
 - 5.3. Demande d'appui - journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Reconduction de poste - saison estivale 2021 - Service des travaux publics
 - 6.3. Signature de la lettre d'entente 2021-06-CSN - report de la période chômée prévue à l'entente de congé à traitement différé
 - 6.4. Abolition du poste de technicien juridique - cour municipale
 - 6.5. Politique d'utilisation des véhicules automobiles - adoption
 - 6.6. Augmentation salariale des policiers cadres
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

- 9.1. Projet de mise en place d'un abribus à l'intersection des chemins du Village et du Lac-Mercier - autorisations
- 9.2. Aménagement de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon - contrat
- 9.3. Sens de circulation sur le parc linéaire
- 9.4. Gratte extensible - achat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Autorisation d'événements
 - 11.2. Plage du lac Mercier - ajout d'une personne à l'accueil
- 12. POLICE
 - 12.1. Transition de la desserte policière - entente
 - 12.2. Bell 9-1-1 - transfert du centre secondaire d'appels d'urgence du Service de police
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
 - 16.1. Dépôt d'un document
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 18.1. Plage du lac Mercier
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 16 h 06.

CA21 05 091

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

Nous avons modifié la procédure concernant les questions et commentaires. Afin de se coller le plus possible à notre réglementation concernant les séances, dorénavant nous n'accepterons que deux questions ou commentaires par personne car nous avons constaté dans les derniers mois un volume considérable de questions reçues et posées par les mêmes personnes.

Vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

- 1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA21 05 092

3.1. Séance ordinaire du 12 avril 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 avril 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 093

3.2. Séance extraordinaire du 30 avril 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 avril 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA21 05 094

4.1. Règlement (2021)-A-15-12 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il y a eu des changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption qui consistent notamment en la modification de cartes de stationnement, l'interdiction de chiens sur les plages, pistes et sentiers sauf pour les sentiers pédestres situés à Deer Moutain et au parc Serge-Léonard et à interdire l'alcool à la plage du lac Mercier;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire tenue le 30 avril 2021, monsieur le conseiller François Marcoux a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-A-15-12 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CA21 05 095

4.2. Règlement (2021)-A-59-3 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il y a eu un changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption qui consiste à modifier la grille de tarification pour l'accès à la plage du lac Mercier;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, madame la conseillère Roxanne Lacasse a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et que madame la conseillère Mélanie Matte a déposé le projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 30 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-A-59-3 modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA21 05
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA21 05 096

5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT que le mandat de certains fiduciaires vient à échéance;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de mandat de monsieur Guy Pressault, à titre de fiduciaire du Domaine Saint-Bernard pour une période de deux ans, soit du 10 mai 2021 au 10 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CA21 05 097

5.3. Demande d'appui - journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA21 05
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaires
2021-11	Madame Laurence Ouellette	Étudiant	Stagiaire génie civil	3 mai 2021	Saison estivale
2021-26	Madame Édith Meilleur	Temporaire	Préposé aux parcs et espaces verts	3 mai 2021	24 semaines

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

2021-26	Monsieur Gabriel Gleeton	Temporaire	Préposé aux parcs et espaces verts	19 avril 2021	26 semaines
2021-39	Madame Karine Boudrias	Temporaire	Commis-réceptionniste	3 mai 2021	Prolongation de 5 jours, remplacement de vacances
2021-40	Madame Annabelle Legendre	Temporaire	Commis-réceptionniste	3 mai 2021	Prolongation de 8 semaines

CA21 05 098

6.2. Reconduction de poste - saison estivale 2021 - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un chef d'équipe parcs et immeubles pour la période estivale qui a comme principales tâches la distribution, la réalisation et l'accomplissement des travaux selon les normes et les attentes du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reconduire pour la saison estivale 2021, la fonction de chef d'équipe parcs et immeubles au Service des travaux publics, et de nommer monsieur André Ouellette à cette fonction, pour une période de 26 semaines à compter du 12 avril 2021 pour un total de 1 040 heures, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 099

6.3. Signature de la lettre d'entente 2021-06-CSN - report de la période chômée prévue à l'entente de congé à traitement différé

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective liant le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) et la Ville de Mont-Tremblant, et l'entente concernant un congé à traitement différé intervenue en août 2017 avec l'employé visé;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle liée à la pandémie de la COVID-19 et la volonté de l'employé de reporter le moment de la période chômée prévue à l'entente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2021-06-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 100

6.4. Abolition du poste de technicien juridique - cour municipale

CONSIDÉRANT la révision de l'organisation du travail dont les besoins en ressources humaines à la cour municipale;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, pour la cour municipale, d'abolir le poste de technicien juridique et de créer la fonction de commis-secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CA21 05 101 6.5. Politique d'utilisation des véhicules automobiles - adoption

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les orientations de la Ville de Mont-Tremblant concernant l'utilisation des véhicules automobiles pour les déplacements automobiles autorisés des employés et d'en établir les conditions d'utilisation;

CONSIDÉRANT les objectifs fixés au plan stratégique visant à assurer la performance des services municipaux, la pérennité des ressources matérielles et techniques, ainsi que l'optimisation des ressources financières;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter la Politique portant sur l'utilisation des véhicules automobiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 102 6.6. Augmentation salariale des policiers cadres

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'agglomération et de la direction générale d'assurer une équité salariale interne et externe entre les différents groupes d'employés;

CONSIDÉRANT les conditions de travail du personnel cadre de la Ville;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération directe des policiers cadres modifiée le 10 février 2020 par la résolution CA20 02 038;

CONSIDÉRANT le contexte exceptionnel au Service de police ainsi que le transfert imminent des policiers cadres à la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les ajustements salariaux des policiers cadres conformément à la Politique de rémunération directe des policiers cadres, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA21 05 103 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2021 au montant de 224 624,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt CA21 05 (7.2) 7.2. Dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le trésorier doit déposer lors d'une séance du conseil le rapport financier et tout autre document prescrit par le ministre;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du dépôt de ces rapports a été donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt par le trésorier du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA21 05 104

9.1. Projet de mise en place d'un abribus à l'intersection des chemins du Village et du Lac-Mercier - autorisations

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement d'un abribus à l'intersection des chemins du Village et du Lac-Mercier et que les travaux d'aménagement seront exécutés dans l'emprise de la route 327, laquelle est sous la juridiction du ministère des Transports ainsi que dans l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, lequel est sous la juridiction de la MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports (MTQ) ainsi qu'à la MRC des Laurentides (MRC), les autorisations nécessaires en prévision des travaux de mise en place d'un abribus situé entre les chemins du Village et du Lac-Mercier;

DE confirmer l'engagement de la Ville à respecter les clauses des autorisations émises par le MTQ et la MRC;

D'autoriser le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 105

9.2. Aménagement de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Entreprises Daniel Brulé inc. (Piscines EDB)	274 714,00 \$
9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges et fils)	290 684,96 \$
Nordmec Construction inc.	319 928,40 \$
RN Civil (10570389 Canada inc.)	334 336,31 \$
Terrassement Baril inc.	358 561,36 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Les Entreprises Daniel Brulé inc. (Piscine EDB), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon, au montant de 274 714 \$, taxes en sus (projet 2019-40), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2021-54-01, et réparti comme suit :

- 205 000 \$ payable par les règlements d'emprunt (2019)-A-58 et (2019)-A-68;
- 69 714 \$ payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

CA21 05 106

9.3. Sens de circulation sur le parc linéaire

CONSIDÉRANT que la gestion du parc linéaire Le P'tit train du Nord est sous la juridiction de la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord, de la MRC des Laurentides et autres MRC dont le parc linéaire est sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Corporation du Parc linéaire avec l'approbation des MRC concernées a décidé de modifier le sens de circulation des usagers du parc linéaire Le P'tit train du Nord de sorte que les cyclistes et les piétons circulent dorénavant dans le même sens du côté droit;

CONSIDÉRANT que selon les observations faites par la patrouille du Service de police, les incidents et les risques d'accidents sont beaucoup plus importants lorsque les cyclistes, les piétons ou les coureurs circulent dans le même sens;

CONSIDÉRANT que le Code la sécurité routière stipule qu'en l'absence de trottoirs, les piétons et coureurs devraient circuler dans l'accotement dans le sens contraire des véhicules, et ce, afin d'assurer un contact visuel ce qui permet d'améliorer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que cette même logique s'applique entre les cyclistes, les coureurs ou les piétons;

CONSIDÉRANT que les aménagements et le sens de circulation sur le Parc linéaire Le P'tit train du Nord doivent assurer la sécurité des usagers, ce qui doit être la priorité des gestionnaires et décideurs;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE demander à la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord ainsi qu'à la MRC des Laurentides de réviser leur position quant au sens de circulation des piétons et coureurs de sorte que ceux-ci soient invités à circuler dans le sens contraire des cyclistes, soit du côté gauche;

QUE la Ville maintienne sur la piste multifonctionnelle La Villageoise la circulation à contresens des piétons et coureurs, et ce, afin de favoriser la sécurité des usagers malgré la décision de la Corporation et de la MRC des Laurentides concernant le changement du sens de circulation des piétons et coureurs sur le parc linéaire le P'tit train du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 107

9.4. Gratte extensible - achat

CONSIDÉRANT que la Ville désire optimiser les opérations de déneigement de certains de ses stationnements;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à l'achat d'une gratte extensible pour le chargeur afin d'optimiser les opérations de déneigement de stationnements appartenant à la Ville, au montant de 44 225 \$, taxes en sus, payable à 88,89 % par le fonds de roulement de la Ville et à 10,11 % par le fonds de roulement de l'agglomération remboursable par le fonds d'administration de la Ville et de l'agglomération sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

11. CULTURE ET LOISIRS

CA21 05 108

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/requérant	Date(s)	Lieu
Fête nationale	Ville de Mont-Tremblant	23 et 24 juin	Aéroport Wheeler
Boîte à surprise	Ville de Mont-Tremblant	2 juillet au 30 septembre 2021	Espace public
Requalification Sauveteurs	Vivaction inc.	11-12-13 juin, de 8 h à 21 h	Plage du lac Mercier

Le tout sous réserve et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur à la date des événements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 109

11.2. Plage du lac Mercier - ajout d'une personne à l'accueil

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer un meilleur contrôle des entrées et sorties à la plage municipale et un suivi rigoureux des mesures sanitaires demandées en situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que par la résolution CM21 04 191, la Ville a prolongé le contrat de Vivaction inc. pour les services d'opération et d'entretien du Complexe aquatique et les services de sauveteurs-plage à la plage municipale du lac Mercier;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de Vivaction inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'allouer à Vivaction inc. une somme maximale de 10 367,28 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-40-499), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, pour l'ajout d'un surveillant-sauveteur à la plage du lac Mercier pour l'été 2021 afin de faire respecter les mesures sanitaires en vigueur ainsi que la distanciation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE

CA21 05 110

12.1. Transition de la desserte policière - entente

CONSIDÉRANT que la ministre de la Sécurité publique a autorisé la Ville à abolir son corps de police municipal le 2 février 2021, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la police*;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Sûreté du Québec, district Ouest, jugent opportun qu'un protocole soit conclu entre elles concernant certaines modalités

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

de transition de la desserte policière sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du *Protocole d'entente relatif à la transition de la desserte policière sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant* à intervenir entre la Ville et la Sûreté du Québec, district Ouest, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 05 111

12.2. Bell 9-1-1 - transfert du centre secondaire d'appels d'urgence du Service de police

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord sont maintenant desservies par la Ville de Blainville, située au 640, boulevard du Curé-Labelle à Blainville pour leurs appels police;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 21 juin 2021, la répartition d'appels d'urgence du Service de police sera faite par la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'informer Bell 9-1-1 que le fournisseur de réception et de répartition des appels de services police pour la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord sera la Sûreté du Québec, et ce, à compter du 21 juin 2021;

De prolonger l'*Entente intermunicipale relative à la répartition des appels d'un corps de police* aux mêmes conditions, pour la période du 1^{er} juin au 21 juin conditionnellement à la réception d'une résolution d'acceptation de prolongation de la Ville de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

15. RAPPORT

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

**Dépôt CA21 05
(16.1)**

16.1. Dépôt d'un document

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la correspondance suivante :

- Document concernant la création d'un comité consultatif des usagers des sentiers.

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18.1. Plage du lac Mercier

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 mai 2021

Madame la conseillère Mélanie Matte annonce que les travaux de démolition de la Porte Rouge et du Manoir du lac sont sur le point de commencer. Le retrait de ces bâtiments s'inscrit dans le projet de mise en valeur de la plage du lac Mercier et de ses abords, et plus largement dans le plan particulier d'urbanisme du secteur.

Rappelons que le concept d'aménagement est actuellement à l'étude par un comité citoyen. Bien que la réalisation du projet d'aménagement soit prévue pour 2022, cette première étape permettra dès cette année d'embellir l'entrée du village et de renaturaliser le site.

L'objectif n'est pas d'augmenter l'achalandage ni d'en faire un lieu de « party ». Nous voulons conserver le cachet du village et le caractère familial de la plage qui ne sera pas agrandie mais où nous envisageons un agrandissement de l'aire de détente. Dans l'optique de garder la plage familiale et locale, nous n'augmenterons pas le nombre d'événements qui demeureront à caractère familial pour les résidents du secteur, et que l'alcool sera dorénavant interdit sur la plage comme dans tous nos parcs.

Nous avons reçu plusieurs commentaires à l'effet qu'il était parfois difficile l'été dernier d'accéder à la plage pour les résidents en raison de l'achalandage et des restrictions sanitaires. Exceptionnellement cet été en raison de la pandémie, nous allons donc réserver la plage aux résidents pour vous donner priorité et vous permettre de profiter de votre plage.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées. Le libellé des questions ainsi que les réponses se trouvent sur le site Internet de la Ville dans la rubrique SÉANCE DU CONSEIL.

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront également mis sur le site Internet de la Ville.

CA21 05 112

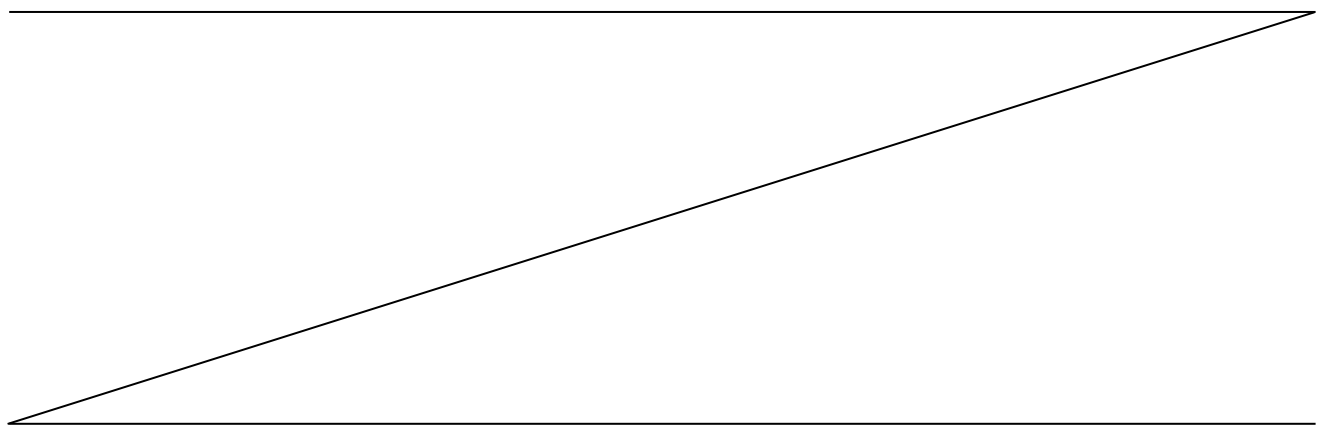
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 16 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Greffier